



SECTION



DSFiPE

COMPTE-RENDU DU CSAL RÉUNI EN FORMATION SPÉCIALISÉE DU 31 MAI 2023

Participants

Outre les organisations syndicales (OS) et les membres de la Direction (directrice, directeur adjoint, responsable de division RH, chef de service RH, assistante de prévention – AP) étaient présents, côté administration :

- L'inspecteur santé sécurité au travail – ISST
- L'animatrice de la politique ministérielle de prévention – APMP
- L'infirmière de santé au travail – IST)

Préambule

Suite aux liminaires des OS, et le quorum étant atteint, l'ordre du jour a pu être examiné.

À noter que cette instance se tient sans que le règlement intérieur n'ait été encore rendu public, alors que le décret relatif aux CSAL date du 20 novembre 2020 !

Il a également été souligné que le PV du CSAL du 12 janvier n'avait toujours pas été remis aux OS, alors que les textes prévoient un délai théorique d'un mois.

Ordre du jour

1. Désignation du secrétaire de l'instance

La Direction assure un secrétariat administratif, mais la FS doit également désigner un secrétaire de séance parmi les représentants du personnel. C'est un représentant de **FO**, 1^{ère} organisation syndicale aux sorties des urnes en décembre 2022 à la DSFiPE, qui a été choisi pour la mandature.

2. Présentation des missions de l'APMP et des orientations ministérielles pour 2023

L'APMP, qui est l'ex-secrétaire animatrice du CHSCT 44, a en charge le 44, le 49, le 53 et le 72. Elle travaille en binôme avec l'ISST, qui est son supérieur hiérarchique, afin d'assurer la continuité de service, en lien avec l'AP de la Direction.

Sept axes sont préconisés par la note d'orientations ministérielle :

- Prévenir les risques liés aux projets de réorganisation par une évaluation de leurs impacts sur les conditions de travail et mettre en œuvre des mesures de prévention adaptées
- Développer une approche organisationnelle du télétravail
- Poursuivre le développement de la culture de prévention par une politique de formation et d'information
- Renforcer le suivi des accidents de service, du travail et renouveler l'analyse préventive
- Prévenir les risques de désinsertion professionnelle des agents
- Maîtriser le risque amiante
- Accompagner les impacts du changement climatique et la sobriété énergétique



Le budget de la FS est composé de trois niveaux:

- L'enveloppe locale**, avec une base de 97,37 €/agent (et 181 agents pour la DSFiPE), soit au total 17 624 €.
- L'enveloppe régionale**, qui se décompose comme suit :

Enveloppe régionale	DSFiPE	Toutes les directions du MINEFI dans le 44
18,20€/agent	3 294€	500k €

Cette enveloppe sert essentiellement à financer des formations (secourisme, incendie, risques électriques,...). Le catalogue des formations est réalisé par l'AP, sachant qu'il est possible de participer à celles qui sont organisées par d'autres directions du 44 lorsque des places restent vacantes.

3. **L'enveloppe nationale**, pour les « grands projets », qui doivent avoir des retombées à l'échelle nationale.

On ne peut que déplorer le caractère strictement local des FS, alors que les CHSCT interdirectionnels permettaient des échanges plus riches à l'échelle du 44. Seuls l'APMP, l'ISST et l'IST auront désormais une vue d'ensemble.

3. Présentation du budget

La présentation était incomplète et ce, parce que le DUERP n'est pas totalement finalisé.

Des propositions complémentaires doivent être faites début juillet, lors de la présentation du DUERP-PAP.

Il s'agissait ainsi essentiellement de prescriptions médicales, pour environ 2 850 €.

À cette occasion, l'administration a demandé aux OS une autorisation de principe lui permettant de répondre à toute prescription médicale par une commande, sans avoir à consulter au préalable les représentants du personnel.

Afin de garantir un certain contrôle sur l'utilisation des crédits, les OS ont donné leur accord mais en demandant que les fiches de plus de 1 500 € continuent d'être présentées en séance pour approbation

NB : 1 fiche = 1 personne avec éventuellement plusieurs matériels.



Un plan pluriannuel de renouvellement des fauteuils de bureaux devrait être proposé lors de la prochaine FS.

Par ailleurs, deux ballons d'assise vont être achetés afin de les proposer en test aux agents intéressés. L'utilisation

d'un tel ballon doit permettre de minimiser les effets délétères d'une posture sédentaire.

4. Les fiches RSST et de signalement

Plusieurs fiches avaient été portées au « registre de santé et de sécurité au travail », notamment par les services PC et SCB.

Dans les échanges qui ont suivi, les **dispositions en cas de forte chaleur** ont été évoquées.

La Direction va notamment étudier la possibilité que des bureaux vacants côté Nord (congé, télétravail) puissent être utilisés par des agents travaillant côté Sud.

Un recensement des ventilateurs fonctionnels devrait également être réalisé.

Il est par ailleurs rappelé que des personnes fragiles peuvent solliciter la médecine de prévention afin d'obtenir une prescription pour un télétravail étendu.

Une fiche de signalement a fait l'objet de discussions, la personne impliquée a été reçue par la Direction, et devrait faire l'objet d'une convocation à la médecine de prévention.

5. Point sur les accidents de travail

Aucun accident de travail n'a été déclaré.

6. Point sur l'exercice DUERP-PAP

Un GT DUERP, animé par l'AP, s'est réuni sur deux demi-journées.

Les retours sur l'offre de service de l'AP, dans les services comme lors de ce GT, sont très bons.

Les orientations 2023 du DUERP-PAP doivent être présentées en FS du 4 juillet.

7. Questions diverses

→ Il a été demandé à ce que les CSAL et FS ne soient plus réunis le mercredi, et commencent plus tôt.

→ L'accès aux tableaux de bord de veille sociale a été réclamé.

→ Un bilan sur le recrutement des contractuels, évoqué en GT DUERP, devrait être présenté prochainement.

→ Suite à une interrogation, la Direction confirme que l'installation actuelle de l'AP dans les locaux de la CID n'est que provisoire.



**Prochaine FS
le 4 juillet 2023**